

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Résultats du concours du 15 septembre 2023 – Programme Équinoxe pour les artistes autochtones

Fredericton, le 21 novembre 2023 – Le Conseil des arts du Nouveau-Brunswick (**artsnb**) annonce les résultats du concours du 15 septembre 2023 dans le cadre du programme Équinoxe. **Treize (13)** bourses ont été octroyées, représentant un montant total de **50 115 \$**. La distribution des fonds se fait ainsi :

Connections

Blake Francis	Natoaganeg	Musique	4 202 \$
---------------	------------	---------	----------

Création de nouvelles œuvres

Audrey Arsenault	Fredericton	Métiers d'arts	3 750 \$
Asha Bear	Neqotkuk	Arts médiatiques	2 125 \$
Melissa Dedam	Main River	Métiers d'arts	5 000 \$
Catherine Desjardins	McLeod Hill	Musique	3 800 \$
Francine Francis	Metepenagiag	Arts visuels	2 700 \$
Robert Johnston	Durham Bridge	Arts visuels	3 538 \$
Brian Palmater	Cocagne	Arts multidisciplinaires	3 750 \$
Sarah Sappier	Neqotkuk	Métiers d'arts	3 750 \$
Sierra Saulis	Neqotkuk	Métiers d'arts	3 750 \$

Recherche et développement

Natasha Martin-Mitchell	Fredericton	Arts multidisciplinaires	5 000 \$
Brandon Mitchell	Fredericton	Arts Littéraires	5 000 \$
Marsha Vicaire	Dieppe	Métiers d'arts	3 750 \$

<u>Demands déposées</u>	<u>Bourses octroyées</u>	<u>Taux de succès</u>
13	13	100,0%

7 bénéficiaires sur 13 (53,8 %) n'avaient jamais reçu de subvention d'artsnb auparavant.

Distribution des subventions par discipline artistique

Le nombre de demandes soumises par discipline artistique dans le cadre de ce concours du programme d'Artiste en résidence est le suivant : 0 en architecture, 5 en métiers d'art, 0 en danse, 1 en arts littéraires, 1 en arts médiatiques, 2 en arts multidisciplinaires, 2 en musique, 0 en théâtre et 2 en arts visuels. Des informations additionnelles sur la distribution des subventions par discipline artistique dans le cadre de ce concours sont disponibles [ici](#).

Le Programme Équinoxe offre un soutien financier aux artistes, commissaires et collectifs autochtones afin d'appuyer la création artistique et le développement professionnel. Les projets admissibles comprennent : (1) la recherche et le développement pour la création de nouvelles œuvres ; (2) la création et la présentation d'œuvres artistiques ; et (3) les activités visant à soutenir et renforcer la communauté artistique autochtone. Pour en savoir plus sur ce programme, visitez notre [site Web](#).



Le Conseil des arts du Nouveau-Brunswick est un organisme de financement des arts indépendant dont le mandat est prévu par la loi pour faciliter et promouvoir la création d'œuvres d'art et l'administration de programmes de financement pour les artistes professionnels de la province. Ses programmes sont financés principalement par le Fonds en fiducie pour l'avancement des arts et par le ministère du Tourisme, Patrimoine et Culture.

-30-

Contact médiatique

Audrée Hamelin-St-Amour, agente des communications, audree@artsnb.ca, 506.259.9776